



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Nasso

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

🕒 1 HEURE

1 heure d'étude Parents - Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Dans ce passage, la Torah nous raconte que les douze **Néssiim** (chefs de tribu), avant d'apporter chacun son offrande de la part de sa tribu, s'étaient associés pour apporter un cadeau commun.

? Pourquoi cette association ?

C'était un signe de **A'hdout** (d'unité, de fraternité). Avant que chacun d'eux apporte son offrande, les **Néssiim** ont fait une offrande commune, en signe de fraternité. Car **seule la fraternité permet de faire résider la Chékchina** (présence divine).

? Quelle était cette offrande commune ?

Il s'agissait de **six charrettes capitonnées**, chacune tirée par deux taureaux.

📖 Lorsque les **Néssiim** se sont présentés devant **Moché Rabbénou**, celui-ci n'a pas jugé bon d'accepter ce cadeau.

? Pourquoi ?

Il ne savait pas à quoi pourraient servir ces charrettes, car il pensait que tous les éléments du **Michkan devaient être portés à la main**.

Suite en page 2



PARACHA SUITE

? Que lui ont répondu les Néssiim ?

Ils lui ont dit qu'Hachem serait certainement d'accord que tous les éléments très lourds du Michkan (exemples : les grandes poutres, les poteaux, les socles en argent) **soient transportés dans les charrettes.**

Le Or Ha'haïm Hakadoch dit qu'Hachem a accepté l'argument des Néssiim, et qu'il a demandé à Moché Rabbénou d'accepter leur offrande, et de la donner aux Léviim, chacun selon le travail qu'il avait à faire. Et effectivement, Moché a partagé ces charrettes entre les différentes familles de Léviim.

? Combien de familles de Léviim y avait-il ?

Bravo ! **Trois.** Lévy avait trois enfants : Guerchon, Kéhat et Mérari.

La Torah raconte que Moché a donné deux charrettes à la famille de Guerchon, aucune charrette à celle de Kéhat et quatre charrettes à celle de Mérari.

? Comment expliquer cette distribution "déséquilibrée" ?

La **famille de Mérari** portait les choses les plus lourdes. Elle a donc reçu quatre charrettes.

La **famille de Guerchon** portait d'autres éléments, moins lourds et moins nombreux. C'est pourquoi deux charrettes suffisaient.

La **famille de Kéhat** portait le Aron, le Choul'han et d'autres ustensiles prestigieux. Mais ces derniers devaient être portés à épaule d'homme, et ne pouvaient donc pas être transportés dans des charrettes. C'est pourquoi elle n'en a reçu aucune.

Choul'han 'Aroukh, chapitre 56

HALAKHA

Le Choul'han Aroukh dit qu'il faut être très concentré lorsqu'on répond au Kaddich. Le Michna Beroura rapporte un enseignement de nos Sages qui dit que si une personne répond Amen Yéhé Chémé Rabba de toute ses forces, on lui déchire les mauvais décrets qui auraient été décidés contre elle.

? Que veut dire : "De toutes ses forces" ?

Bravo ! Les Richonim ont expliqué que cela veut dire **avec toute sa concentration, avec tout son être** ; et pas simplement du bout des lèvres, en ayant le cœur ailleurs.

Le Michna Beroura ajoute :

- qu'il faut essayer d'entendre le Kaddich de celui qui le dit, et ne pas seulement y répondre Amen parce qu'on entend les gens faire cela ;

- qu'à fortiori, il est très important de ne pas parler pendant le Kaddich.

Il cite plusieurs anecdotes rapportées par nos Sages, parmi lesquelles celle de Rav Hama, qui a rencontré le prophète Élie, qui tirait des milliers de chameaux chargés de colère et de fureur. Le Rav a demandé au prophète ce qu'il allait faire de toute cette charge, et le prophète a dit qu'elle allait être déversée contre ceux qui parlent pendant le Kaddich.

(Dans le même ordre d'idée, le Séfer 'Hassidim rapporte qu'un 'Hassid a vu en rêve un de ses amis qui avait quitté ce monde. L'homme est apparu avec un visage verdâtre. Le 'Hassid lui a demandé la raison de cette couleur, et

Le Michna Beroura dit qu'il est encore plus important de répondre Amen Yéhé Chémé Rabba au Kaddich que de répondre à la Kédoucha ou au Modim. Et si on se trouve entre deux Minyanim, l'un où on devrait répondre au Modim, et l'autre où on devrait répondre Amen Yéhé Chémé Rabba, on choisira de répondre Amen Yéhé Chémé Rabba.

l'homme a répondu : "C'est parce que j'avais l'habitude de parler pendant le Kaddich, et à d'autres endroits de la Téfila".

Un Midrach raconte aussi qu'un sage est apparu en rêve à son élève, avec une tache sur le front. L'élève a demandé au Rav la raison de cette tache. Le Rav a répondu : "Parce que je ne faisais pas attention à ne pas parler pendant le Kaddich".

Le Michna Beroura dit ensuite qu'il n'y a pas de différence entre les Kaddichim : à chacun d'eux, il faut répondre avec sérieux, concentration et de tout cœur.

Le Choul'han Aroukh dit aussi :

- qu'il faut répondre au Kaddich à haute voix, et pas en marmonnant entre les lèvres ;

- et qu'il faut même courir pour pouvoir écouter un Kaddich afin d'y répondre.

Le Michna Beroura explique que bien que le Choul'han Aroukh ait dit "Il faut répondre au Kaddich à haute voix", il ne faut cependant pas hurler. Car cela entraînerait les gens à se moquer, et donc à faire une 'Avéra (faute).



MICHNA

Dans cette Michna, Beth Chamai nous dit que si un homme est soupçonné de faire des travaux interdits pendant la *Chemita*, on n'a pas le droit de lui vendre une vache qui est habituée à tirer la charrue.

? Pourquoi ?

Bravo ! **Parce qu'on peut craindre qu'il va l'utiliser pour labourer son champ.** Or la Torah nous demande, à travers l'interdiction de mettre une embûche devant un aveugle, de ne pas aider un juif à faire une *Avéra*.

Beth Hillel n'est pas d'accord avec cette idée. Selon lui, on peut imaginer que l'homme achète la vache pour lui faire la Che'hita et la manger. Et on aura donc le droit de la lui vendre.

La Michna continue en disant qu'on aura le droit de lui vendre des fruits (d'avant la *Chemita*, sur lesquels on peut faire du commerce), même à l'époque des semailles.

? Pourquoi cette permission ?

Bravo ! Car il n'est pas sûr qu'il va les utiliser pour les semer. Il peut les manger.

? Cette permission n'existe que d'après Beth Hillel, ou même d'après Beth Chamai ?

Le Rach dit que même Beth Chamai est d'accord avec cette permission. Dans le cas de la vache, il n'est pas d'accord de la vendre à l'homme soupçonné de faire des travaux interdits pendant la *Chemita*, car il n'est pas habituel de faire la *Che'hita* à une vache robuste qui tire la charrue. Par contre, en ce qui concerne les fruits, il est bien plus fréquent de les manger que de les semer. C'est pourquoi il permet de les lui vendre.

La Michna continue en disant qu'on peut aussi lui prêter un mesureur (un outil permettant de mesurer la quantité de moisson que l'on possède), bien que l'on sache qu'il possède une grange, et qu'il est donc peut-être en train de mesurer

son blé pour l'engranger (ce qui est interdit pendant la *Chemita*). Car on peut facilement imaginer qu'il la mesure pour savoir quelle quantité amener chez le meunier pour qu'il en fasse de la farine.

La Michna continue en disant qu'on peut aussi lui faire de la monnaie d'une grande pièce en petites pièces, même si on sait qu'il emploie des gens pour travailler pendant la *Chemita* et qu'il a donc besoin d'argent pour les payer. On ne le soupçonne pas immédiatement de cela, car il est très probable qu'il ait besoin de cet argent pour faire des achats.

? Quelles sont les différentes permissions dont nous avons parlé aujourd'hui ?

1) Vendre la vache (d'après Beth Hillel).

2) Vendre les fruits.

3) Prêter le mesureur.

4) Faire la monnaie.

📖 La Michna dit que toutes ces permissions ne s'appliquent pas lorsque celui auquel on voudrait vendre, donner ou prêter les objets dit explicitement qu'il va les utiliser pour faire un travail interdit.

? Qu'est-ce que cela signifie ?

1) S'il dit qu'il va utiliser la vache pour labourer, on n'a pas le droit de la lui vendre.

2) S'il dit qu'il veut acheter les fruits pour les semer, on n'aura pas le droit de les lui vendre.

3) S'il dit qu'il veut emprunter le mesureur pour savoir la quantité de blé qu'il peut engranger, on n'aura pas le droit de le lui prêter.

4) S'il dit qu'il a besoin de la monnaie pour payer les employés, on n'aura pas le droit de lui faire la monnaie.

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce verset, le roi Chlomo déclare : "Une oreille qui entend, et un œil qui voit, c'est Hachem qui a fait aussi ces deux choses-là."

Le Métsoudat David explique qu'il y a :

- pour l'oreille, l'oreille physique et la capacité d'entendre ;
- pour l'œil, l'œil physique et la capacité de voir.

Le roi Chlomo s'émerveille de cela, et s'exclame : "C'est Hachem qui a fait les deux choses ! L'oreille physique et le fait qu'elle puisse entendre ; l'œil physique et le fait qu'il puisse voir".

Certaines oreilles n'entendent pas ; certains yeux ne voient pas...

Une fois qu'une personne a réalisé que c'est grâce à Hachem que ses yeux et ses oreilles fonctionnent correctement, elle doit essayer **d'utiliser ces deux cadeaux pour accomplir Sa volonté** : ses oreilles pour écouter des paroles de Torah ;

et ses yeux pour observer la magnifique création d'Hachem qui, dans chaque détail, révèle Sa grandeur (comme l'exprime le roi David dans les *Téhilim*, en s'émerveillant de la création d'Hachem).

L'ouïe et la vue sont, parmi les cinq sens, des sens dominants.

Le Malbim explique que l'ouïe doit être utilisée avant la vue. Car le fait d'entendre les enseignements de nos Sages nous permet d'interpréter correctement ce que nous voyons. Sans cela, notre vision est faussée (comme l'a exprimé un prophète, en disant : "Vous entendez, mais vous ne comprenez pas ce que vous entendez. Vous voyez, mais vous ne comprenez pas ce que vous voyez").

Nous devons prendre conscience de la valeur de la vue et de l'ouïe, et essayer d'utiliser ces précieux cadeaux d'Hachem le plus noblement possible, c'est-à-dire uniquement pour accomplir Sa volonté.



NÉVIIM PROPHÈTES

La paracha de Nasso parle du *Nazir* (un homme qui décide, entre autres, de ne pas boire de vin). Sa *Haftara* parle de Chimchon, qui a été *Nazir* toute sa vie.

Il faut rappeler :

- qu'alors que les *Bné Israël* étaient sous domination des Philistins depuis quarante ans, Hachem a envoyé Chimchon combattre les Philistins, et délivrer les *Bné Israël* de leur domination ;

- et qu'une fois que Chimchon a délivré les *Bné Israël* de cette domination, il les a jugés pendant vingt ans.

La *Haftara* nous parle des circonstances de l'annonce de la naissance de Chimchon :

Un homme qui s'appelait Manoa'h, et qui était de la tribu de Dan, n'avait pas d'enfant.

Un jour, un ange est apparu à la femme de Manoa'h dans les champs, et lui a annoncé la naissance d'un futur enfant.

Il l'a cependant prévenu que cet enfant sera *Nazir* non pas dès sa naissance, mais même dans le ventre de sa mère.

C'est pourquoi il demande dès maintenant à cette dernière de s'abstenir de toute consommation de produits de la vigne.

La femme de Manoa'h pensait que l'ange était un prophète. Elle a donc dit à Manoa'h qu'un prophète lui est apparu. Elle lui a rapporté ce qu'il avait dit, et a précisé qu'elle ne savait pas comment il s'appelait.

Manoa'h a supplié Hachem que cet homme revienne pour donner plus de détails sur la naissance de l'enfant et la manière dont il fallait l'éduquer.

Hachem a entendu cette supplication, et l'ange a réapparu à la femme de Manoa'h dans les champs. Celle-ci s'est dépêchée d'avertir son mari que l'homme était revenu, et celui-ci a couru derrière sa femme pour le rejoindre.

Tout au long de leur conversation, Manoa'h se demandait si cet homme était un homme ou un ange. Il lui a proposé de venir manger chez lui, et de faire un sacrifice en son honneur s'il est effectivement un ange.

L'homme lui a dit : "Je ne viendrai pas manger chez toi, car je ne suis pas un homme. Et si tu veux faire un sacrifice, ce n'est pas en mon honneur qu'il faut le faire, mais en l'honneur d'Hachem".

Manoa'h a préparé un bouc et une offrande, et les a posés sur un rocher. L'ange a fait sortir une flamme du rocher, et celle-ci a consommé le bouc et l'offrande.

Ce miracle, même impressionnant, ne prouvait cependant pas que l'homme était, en fait, un ange. Peut-être était-il un prophète...

Cependant, lorsque "l'homme" a disparu dans les flammes, Manoa'h et sa femme ont clairement vu qu'il s'agissait d'un ange.

Manoa'h, effrayé, a dit à sa femme : "Après une telle vision, nous allons mourir !". Mais sa femme (et cela montre qu'elle avait plus de sagesse que lui) lui a expliqué qu'Hachem n'allait pas les tuer, car s'il avait voulu leur mort :

- 1) Il n'aurait pas accepté leur sacrifice ;
- 2) Il ne leur aurait pas montré de tels prodiges juste avant leur mort ;
- 3) Il ne leur aurait pas annoncé la naissance d'un fils.

La femme de Manoa'h l'a donc rassuré sur le fait qu'elle aurait certainement le fils qui leur avait été promis.

Et effectivement, cet enfant est né. Il a été appelé Chimchon. Il a grandi, est devenu adolescent, et Hachem l'a béni.

La Haftara se termine sur un verset qui nous raconte qu'un souffle divin a commencé à imprégner Chimchon dans le camps de Dan, qui se trouve entre la ville de Tsara et celle d'Échtaol.

CHMIRAT HALACHONE en histoire

Le Gaon de Vilna nous enseigne : "Il faut beaucoup d'entraînement pour acquérir de bons traits de caractère et un bon langage". (Igouret Hagra)

RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Réouven n'a pas le droit de répondre avec cette allusion moqueuse à la question de Chimon, car elle laisse clairement entendre que Gad n'est pas un bon élève. Comme nous l'avons déjà expliqué, le mode de transmission (oral, écrit, par allusion) ne retire rien de la gravité du Lachon Hara.



SEMAINE CETTE

Chimon a écouté du Lachon Hara et il regrette d'y avoir cru.



A toi !

De quelle façon Chimon peut-il faire Téchouva ?



HISTOIRE



Nous avons appris dans la période du 'Omer, de travailler particulièrement sur l'honneur et l'attention que nous devons témoigner à autrui. L'histoire suivante illustre parfaitement cette qualité :

Un *Roch Yéchiva* s'est présenté un jour à la demeure d'un grand donateur, à Ramat Gan.

En attendant d'être reçu, le *Roch Yéchiva* a observé la bibliothèque du donateur. Elle était gigantesque, et contenait de nombreux livres de Torah.

Le salon tout entier respirait l'amour de la Torah (à travers des photos de *Yéchivot*, et d'autres décorations liées à la Torah). Et le *Roch Yéchiva* se demandait comment un riche homme d'affaires pouvait à ce point aimer la Torah...

Lorsque le donateur arriva, le *Roch Yéchiva*, un peu gêné, décida de l'interroger à ce sujet. Le donateur répondit avec plaisir à sa question (il en était d'ailleurs tellement content que lorsqu'il l'entendit, il décida de doubler le montant de la somme d'argent qu'il avait initialement prévu de donner au *Roch Yéchiva* !), en expliquant :

Lorsque j'avais 14 ans, mes parents m'ont envoyé à la *Yéchiva*. A cette époque, la *Yéchiva* ne fournissait pas les repas ; les élèves les prenaient chez une famille dont on leur indiquait l'adresse.

Le premier jour, on m'a donné l'adresse d'une famille pour que j'aille y manger. Mais on m'a prévenu que si j'arrivais en retard, je ne recevrais pas à manger.

Et c'est effectivement ce qu'il s'est passé : j'ai pris du temps à déballer mes affaires, je suis arrivé chez la famille une fois que le repas était débarrassé, et je n'ai donc pas eu à manger...

Le maître de maison m'a cependant dit que si j'avais très faim, je pouvais aller chez une dame veuve, à l'autre bout de la ville, qui offrait de la nourriture à n'importe quelle heure de la journée. Mais il m'a prévenu de faire attention à ne pas trop manger, car ce serait sur le compte des orphelins...

J'y suis allé, mais j'ai pleuré pendant tout le chemin...

J'avais 14 ans, j'étais nouveau venu, j'avais très faim ; et on me disait de ne pas trop manger...

Lorsque j'ai tapé à la porte, mon cœur battait très fort...

Après quelques coups, un jeune enfant est apparu. Et lorsqu'il m'a vu, il a crié, tout excité : "Maman ! Maman ! Viens voir ! Un *Talmid 'Hakham* est arrivé !". Ses petits frères et sœurs ont couru vers la porte, très excités eux aussi à l'idée de voir un "*Talmid 'Hakham*".

Je n'en revenais pas ! J'étais loin d'être un *Talmid 'Hakham* ! Je n'avais même pas encore fait un seul jour de *Yéchiva* !

J'étais tellement impressionné par cet accueil si chaleureux !

La mère a servi le repas à ses enfants, puis elle a posé une assiette vide au milieu de la table et a dit : "Mes enfants ! Que chacun de vous mette dans cette assiette ce dont il est prêt à se priver pour nourrir le *Talmid 'Hakham* !".

Il y a alors eu une sorte de concurrence entre les enfants. Chacun voulait mettre dans l'assiette encore plus que l'autre ! Et, en quelques secondes, mon assiette s'est trouvée remplie !

J'ai mangé, et l'amour de la Torah que j'ai ressenti dans cette maison ne m'a jamais quitté, tout au long de ma vie.

Après quelques années de *Yéchiva*, j'ai dû interrompre mes études pour subvenir aux besoins de ma famille, qui avait grandement besoin de mon aide. Et petit à petit, je suis devenu ce que je suis aujourd'hui.

L'amour de la Torah que j'ai ressenti ce jour-là m'a imprégné dans toutes les fibres de mon être. Et je me suis engagé toute ma vie à soutenir les *Yéchivot* de par le monde.

Puis, les larmes aux yeux, le donateur ajouta : "Si la veuve et les jeunes orphelins savaient combien de milliers de dollars j'ai distribué aux *Yéchivot*, par le mérite de l'amour de la Torah qu'il m'ont communiqué ce jour-là !".



Question

Sami est locataire d'un appartement dont le propriétaire se nomme Ruben. Un jour, un des conduits d'eau menant à l'appartement se perce. Sami prévient tout de suite Ruben et lui demande de venir réparer au plus vite la casse, sans quoi la facture d'eau à la fin du mois sera exorbitante. Ruben lui dit qu'il envoie dans les plus brefs délais un plombier, mais ce dernier tarde à arriver. Au bout de quelques jours, Sami rappelle Ruben, qui lui répond qu'il lui envoie le lendemain un plombier. Mais le plombier ne vient toujours pas ! et ce que Sami craignait arriva : il trouve dans sa boîte aux lettres une

facture d'un montant bien supérieur à la normale. Très irrité, il appelle alors Ruben en lui ordonnant d'envoyer immédiatement un plombier, et il lui demande aussi de payer le surplus de la facture dû à sa négligence. Ce à quoi, lui répond Ruben, que bien qu'il soit vrai qu'il ait été trop négligent et qu'il s'en excuse, cela n'est pas pour autant une raison de l'obliger à payer car il n'a fait aucune action, et qu'il est inconcevable d'obliger quelqu'un à payer alors qu'il n'a activement rien fait.

GUEMARA



Ruben doit-il payer la facture élevée due à sa négligence ?

A toi !

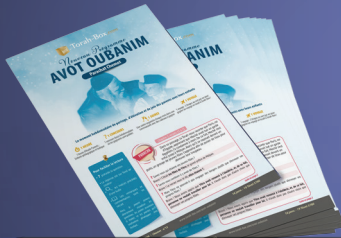
- Tour, 'Hochen Michpat chap.157 "katav harama".
- Rama chap.155 alinéa 44 "chné Chkénim".

RÉPONSE

Un cas semblable au nôtre est discuté dans les décisionnaires : c'est le cas de deux voisins qui ont leurs maisons collées l'une à l'autre avec un accès d'une maison à l'autre. Le mur d'un des deux voisins s'est ébréché de sorte que des voleurs peuvent y pénétrer et peuvent donc accéder à la deuxième maison. Dans un cas où le propriétaire de la maison abîmée ne l'a pas réparé, et que des voleurs y ont pénétré, selon le Rama il est dans l'obligation de rembourser les objets volés. Par contre, selon le Roch, il en sera exempt. Il semblerait donc qu'il en soit ainsi dans notre cas et que selon le Rama, Ruben devra payer le surplus de la facture d'eau, par contre selon le Roch il en sera exempt.

Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

PACKAGE COMMUNAUTAIRE



20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine

Au prix
exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements:

☎ 01 77 50 22 31 - 📞 00972584280953 - ✉ avotoubanim@torah-box.com

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'anan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com